****

**FAQ Plan d'atténuation tous risques de Philadelphie**

**Q :** **Qu'est-ce qu'un plan d'atténuation des risques ?**

**R :**  L'atténuation des risques est l'action de réduire ou d'éliminer le risque de catastrophes naturelles, causées par l'homme ou technologiques. Le plan d'atténuation des risques (HMP) décrit quels risques naturels ou causés par l'homme, tels que les inondations ou les tempêtes de neige, affectent Philadelphie. Le plan contient également une liste de projets municipaux prioritaires qui peuvent contribuer à réduire les dommages causés par les catastrophes avant qu'elles ne se produisent. Le plan d'atténuation des risques actuel de la ville a été adopté par le conseil municipal en mai 2022. Le Bureau de gestion des urgences (Office of Emergency Management, OEM), ainsi que les partenaires de la ville et de la communauté, donneront le coup d'envoi de la prochaine mise à jour complète de ce plan en 2024.

**Q :** **Pourquoi est-il important de planifier l'atténuation des risques ?**

**R :** Les mesures d'atténuation sont plus efficaces lorsqu'elles sont mises en œuvre dans le cadre d'un plan coordonné. Les avantages de la planification de l'atténuation des risques sont les suivants :

**Sauver des vies et réduire les dégâts matériels :** En trouvant des moyens de réduire les risques avant que la catastrophe ne se produise, nous sauvons des vies et évitons des dommages coûteux aux biens privés et publics.

**Réduction des coûts :** Selon une étude du National Institute of Building Sciences de 2019, pour chaque dollar investi dans l'atténuation des risques, 6 dollars sont économisés pour les futurs efforts de réponse et de récupération.

**Opportunités de financement :** La FEMA (Agence fédérale de gestion des urgences) exige une mise à jour du HMP tous les 5 ans pour que Philadelphie reste éligible aux fonds de subvention d'atténuation de la FEMA tels que la constructions d'infrastructures et de communautés résilientes (Building Resilient Infrastructure and Communities - BRIC), l'aide à l'atténuation des crues Flood Mitigation Assistance - FMA) et le programme d'aide à l'atténuation des risques (Hazard Mitigation Grant Program - HMGP). Des fonds supplémentaires ont été alloués à ces subventions dans le cadre de la loi bipartisane sur les infrastructures.

**Sensibiliser aux risques et à la préparation :** Le processus de planification HMP comprend un vaste travail de sensibilisation des partenaires de la ville et du public, afin de faire connaître les dangers qui menacent le plus Philadelphie et de promouvoir les activités de préparation et de réduction des risques.

**Construire des partenariats :** Plus de 80 agences et organisations représentant la ville, l'État et les agences fédérales, les partenaires du secteur privé et les organisations communautaires ont participé à la mise à jour 2022. Le processus de planification permet d'établir des partenariats qui conduisent à une mise en œuvre réussie des projets de réduction des risques.

**Q :** **Quelles sont les priorités pour la prochaine mise à jour du plan ?**

**R :** L'équité, l'intégration de nouvelles données sur le changement climatique, et l'augmentation de l'implication publique dans le processus de planification sont des priorités absolues lors de la prochaine mise à jour de notre plan.

Pour en savoir plus sur les priorités de notre plan 2022, consultez le résumé de notre [HMP 2022.](https://www.phila.gov/departments/oem/programs/hazard-mitigation-plan/)

 **Plan d'atténuation tous risques de Philadelphie**

**Q :** **Quels risques sont identifiés dans le plan d'atténuation des risques ?**

**R :**  Le plan d'atténuation des risques identifie les dangers et les menaces d'origine naturelle et humaine qui représentent le plus grand risque pour Philadelphie. Cela inclut :

Sécheresse

Tremblement de terre

Températures extrêmes

Inondations, crues soudaines, embâcles de glace

Ouragan, tempête tropicale, tempête nordique

Pandémie & maladie infectieuse **(Ajouté en 2022)**

Affaissement, effondrement **(Ajouté en 2022)**

Tornade, Tempête

Tempête de neige

Assaillant actif

Effondrement de bâtiments et de structures

Troubles civils **(Ajouté en 2022)**

Cyberterrorisme **(Ajouté en 2022)**

Rupture de barrage

Violence par arme à feu **(Ajouté en 2022)**

Déversement de matières dangereuses

Réponse à la crise des opioïdes **(Ajouté en 2022)**

Incendies et explosions en milieu urbain

Terrorisme **(Ajouté en 2022)**

L'OEM et ses partenaires réévalueront ces dangers et en ajouteront d'autres si nécessaire lors de la prochaine mise à jour du plan.

**Q :** **Que pouvons-nous faire pour réduire nos risques ?**

**R :** Le plan d'atténuation des risques identifie une liste de mesures d'atténuation prioritaires que la ville peut mettre en œuvre pour réduire les risques. Les types de projets identifiés sont les suivants :

**Plans et réglementations locaux :** Ces actions comprennent des plans, des ordonnances, des politiques et des réglementations qui influencent la manière dont les terrains et les bâtiments sont construits et aménagés.

**Projets de structures et d'infrastructures :** Ces actions consistent à modifier les structures et les infrastructures existantes pour les protéger d'un danger ou les retirer d'une zone à risque. Cela peut s'appliquer à des structures publiques ou privées, ainsi qu'à des installations et infrastructures cruciales. Ce type d'action comprend également la construction de structures artificielles destinées à réduire l'impact des risques.

**Protection des systèmes naturels :** Ces actions visent à minimiser les dommages et les pertes en préservant ou en rétablissant les fonctions des systèmes naturels.

**Programmes d'éducation et de sensibilisation :** Il s'agit d'actions visant à informer et à éduquer les citoyens, les élus et les propriétaires sur les risques et les moyens potentiels de les atténuer.

**Q :** **Où puis-je obtenir plus d'informations sur le plan d'atténuation des risques et sur la manière de participer à la prochaine mise à jour du plan ?**

**R :** Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur la mise à jour du plan d'atténuation des risques sur le site web du Bureau de gestion des urgences (OEM) de Philadelphie à l'adresse suivante : [www.phila.gov/ready/programs/hazard-mitigation-plan/](http://www.phila.gov/ready/programs/hazard-mitigation-plan/).

**Questions ou Retours ?** N'hésitez pas à contacter l'OEM à l'adresse suivante : oem@phila.gov.